

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

13 octobre 1917

J'ai dit, précédemment, que les flamingantoboches avaient ouvert une enquête dans toutes les écoles de Bruxelles et des faubourgs pour établir le lieu d'origine des *parents* et en déduire quelle est la tanguie que doivent parler les *enfants*. Ce mirifique travail doit avoir été mené à bonne fin, ou est censé l'avoir été, car le **Bruxellois** (**Note**) de ce matin publie l'entrefilet suivant :

« *Le ministère (flamingant évidemment) des sciences et des arts communique une circulaire relative à la commission d'État chargée d'examiner la situation de l'enseignement primaire au point de vue des langues.*

La commission a été instituée le 24 mars 1917. A la date du 1^{er} septembre 1917, elle avait visité 45 écoles, sans compter une dizaine d'écoles également visitées, mais dont les enfants n'ont pas dû ou pu être interrogés (?). 8.015 enfants ont été interrogés au total; d'après la commission, 5.950 de ces enfants sont d'origine (!) flamande et doivent donc (!) être enseignés en flamand.

Sur les 45 écoles, il y avait 28 classes flamandes et 342 classes françaises. Les rapports de la commission proposent d'instituer 158 nouvelles classes flamandes et de supprimer les 342 classes françaises.

A quelques exceptions près (une trentaine, bilingues auparavant) toutes les nouvelles classes de la 1^{ère}, de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année d'études sont (seront ?) flamandes, la flamandisation ne pouvant, provisoirement (je t'écoute !) être poussée plus loin.

Le Grand-Bruxelles compte 213 écoles, dont une quarantaine ont toujours été flamandes.

*Le secrétaire,
F. VAN LAAR*

*Le président,
R. DE CNEUDT*

Jusqu'à ce jour, malgré le rapport de la commission, rien n'a été changé à la situation de l'enseignement primaire ; les mesures préconisées par les traîtres seront-elles appliquées à la rentrée de janvier ? Certains le prétendent. Alors, c'est bien simple, il n'y aura plus 10% de la population scolaire sur les bancs car, n'en déplaise aux Van Laar et De Cneudt, il n'y a pas 10% de nos petits Bruxellois qui entendent le flamand.

(pages 346-347)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Concernant, e. a., **Le Bruxellois**, voyez notamment l'article de synthèse de Roberto

J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Voir aussi en date du 12 août de **50 mois d'occupation allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170812%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

L'**arrêté** (du 19 mai 1917) **concernant l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire** a été publié en trois langues (pages 205-207) dans la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff), volume 11, N°350, 27 mai 1917 :

http://homdad.com/HOM-alg/WO_I-2014-2018/Duitse%20regelgeving/11.pdf

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie du chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENSEIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf>

On y résume l'évolution chronologique (propositions et décisions prises aux séances de la « *Oberkommission* » et de la « *Hauptkommission* ») :

des jardins d'enfants (entre le 8 mars 1917 et le 24 avril 1918) ;

de l'enseignement primaire (entre le 15 février 1917 et le 25 avril 1918) ;

de l'enseignement normal (entre le 16 avril 1917 et le 20 décembre 1917) ;

de l'enseignement moyen (entre le 31 juillet 1917 et le 1^{er} juin 1918) ;

de l'enseignement supérieur (entre le 28 avril 1917 et le 3 août 1917).

On y évoque aussi la « *police linguistique* » (pages 307-308). On y détaille le rapport d'une enquête de la Commission de contrôle linguistique à Gand (pages 311-315).

Voyez la table des matières détaillée du volume à :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf>

Consultez aussi l'Enquête sur l'Emploi des Langues Française et Flamande dans l'Agglomération Bruxelloise ; Ville de Bruxelles 1919. **Le Magasin Pittoresque / La Belgique** :

<http://www.magasinpittoresque.be/belgique/Les-langues-a-Bruxelles/Langues-a-Bruxelles-01.htm>

Les deux commissaires spéciaux délégués par l'autorité **flaminganto-boche** sont mentionnés par Arthur L. **Faingnaerts** dans **Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**): <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Richard **De Cneudt** est mentionné aux pages 108, 231, 233, 234, 236, 243, 500, 503, 504, 506, 515, 521, 523, 529, 610, 620, 621, 622, 631, 662, 672, 681, 685, 687, 743, 803, 814, 820, 867, 872 ;

Frans **Van Laar** est mentionné aux pages 266, 620, 689.

Si vous souhaitez compléter votre information les concernant, consultez Jos **MONBALLYU** ; **Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11

€ en version papier ou 4,99 € en **pdf** via
l'ebookshop : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Richard **De Cneudt** est évoqué aux pages 58
(note 167), 67, 76, 218. Il fut condamné à la peine
de mort le 17/4/1920.

Frans **Van Laar** n'est PAS mentionné.